Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 18 (1988)

Heft: 5

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

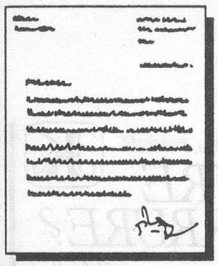

COURRIER DES LECTEURS

Fondation de la Résidence des Jardins de la Plaine

De Mme Renée Guisan, directrice générale de la Fondation de la Résidence des Jardins de la Plaine, Yverdon. Réponse à la lettre de M. Henri Baehler, parue dans le numéro de mars 88.

Monsieur Baehler,

Votre article publié dans le journal «Aînés» du mois de mars 88 sur la Résidence des Jardins de la Plaine est le bienvenu, car il soulève des questions que vous n'êtes pas seul à vous poser, par exemple le prix d'une chambre ou d'un appartement dans un établissement médico-social (EMS). Nous saisissons cette occasion pour clarifier la situation.

Il ne nous est pas possible d'entrer dans tous les détails, étant donné que l'élaboration du prix de la pension dans un EMS conventionné comme le nôtre résulte d'un calcul complexe entre l'Etat de Vaud (qui fixe le prix) et la direction de l'établissement.

Tout d'abord, les prix que vous citez comprennent, en plus des frais stricts d'hôtellerie, les frais de prise en charge médicale, ceux de l'animation, des loisirs, du blanchissage, et j'en passe. Vous comprendrez que ces prix ne sont possibles que dans un contexte médico-social où l'Etat de Vaud intervient.

Pour être admis dans un EMS comme la Résidence des Jardins de la Plaine, le pensionnaire futur doit présenter un certificat médical rédigé par son médecin habituel, certifiant son incapacité de continuer à résider à son domicile, pour des raisons médicales. Ensuite, si ce pensionnaire ne dispose, pour reprendre votre exemple, que de l'AVS comme toute retraite, sa contribution aux frais de séjour en EMS résultera d'une participation multiple où son AVS, sa caisse-maladie et l'Etat de Vaud (par le biais des fameuses prestations complémentaires) s'associeront tout en lui laissant encore de l'argent de poche suffisant pour consommer son bol d'air avec une bière ou un pastis.

Donc tout contribuable remplissant les conditions médicales du «certificat C» susmentionné sera admis en EMS quelle que soit sa situation matérielle. Sont déterminants, non les critères économiques, mais les critères médico-sociaux. Sinon, comment expliquer que tant de retraités et de pensionnaires de l'AVS puissent s'offrir un séjour en EMS avec leur seule AVS?

Ce qui peut en revanche varier d'un EMS à un autre, c'est sa qualité d'hébergement et sa prise en charge. Sur ce point, nous osons espérer que la Résidence des Jardins de la Plaine, par sa conception originale et l'enthousiasme de ses promoteurs, saura se montrer à la hauteur sur le plan humain.

En espérant avoir clarifié le système de fonctionnement financier de la prise en charge des pensionnaires, je vous prie de croire, Monsieur Baehler, à mes sentiments distingués et amicaux.

Renée Guisan
Directrice générale

L'orchestre d'Avenches

De Mme Andrée Guisan, Avenches.

Un grand merci à la rédaction d'avoir publié une photo de l'orchestre d'Avenches dans cette rubrique du N° 3 d'«Aînés».

Mon père, bourgeois d'Avenches, décédé en 1946, était l'un de ces musiciens. Je suis moi-même encore très active et fais partie du Chœur des aînés d'Avenches; je tiens le clavier, ayant hérité des dons de mon père.

Votre mensuel est lu avec grand plaisir. Celui de mars est particulièrement intéressant. Merci de tout cœur!

A. G.

Horreur et damnation!

De M. André Meyrat, Lausanne.

Votre journal de mars 1988 vient de me parvenir. Permettez-moi de vous dire que je suis outré de trouver dans ses pages un article sur la sophrologie, ainsi qu'un autre mettant en exergue les pouvoirs de la sorcellerie.

Je ne comprends pas qu'un journal comme le vôtre, que j'ai toujours considéré comme étant d'un certain niveau du point de vue moral, puisse autoriser la publication de tels articles.

Les pratiques dont il est question sont diaboliques, condamnées par l'Evangile, et doivent être combattues avec la dernière énergie, et non pas étalées ainsi au grand jour. N'allez surtout pas croire qu'elles permettront aux aînés de jouir d'une retraite plus heureuse. Je tenais à vous exprimer une opinion que je ne suis certainement pas seul à partager.

Veuillez agréer, Messieurs, etc.

A.M.

(Réd. – En parlant du sorcier de Bulle, nous n'avons obéi qu'à une seule intention: montrer qu'en notre XXe siècle des sorciers existent encore! Et nous avons espéré amuser nos lecteurs en interviewant le personnage sur divers aspects de son activité, un point c'est tout. Nous avons réussi, puisque deux seules lettres sur 24 000 abonnés nous sont parvenues. [Voir le Message œcuménique protestant de ce numéro.] Quant à la sophrologie, il s'agit d'une science admise comme telle et qui a des millions d'adeptes dans le monde. Rien à voir avec l'antéchrist ou la sorcellerie!)